

## Nouvelle version du G040 (module C : production animale) : version 7.0 du 21/09/2023 approuvée par l'AFSCA le 02/10/2023 – application 20/02/2024

Cette nouvelle version du G-040 C intègre la nouvelle réglementation belge, y compris la transcription dans la réglementation nationale de la loi européenne sur la santé animale ("Animal Health Law").

- Ainsi, l'obligation de **l'enregistrement des antibiotiques** administrés et fournis est étendue aux bovins et à toutes les volailles des espèces "poulet et dinde", et le nouveau modèle du document d'information sur la chaîne alimentaire (ICA) est à utiliser;
- Les principales adaptations dans le chapitre "bovins" portent sur la **dématérialisation des passeports** et les conditions de gestion de **l'IBR**;
- Le plan d'action en 10 points pour la réduction d'utilisation des antibiotiques pour les veaux de boucherie est annexé au guide;
- Le chapitre porcs inclut la nouvelle activité "Porcs de compagnie";
- Le chapitre relatif aux ovins et caprins ne concerne plus les cervidés, inclus dans un nouveau chapitre avec les camélidés;
- Le champ d'application du chapitre volailles est élargi aux "**Stations d'emballage d'œufs**" et intègre les oiseaux coureurs, qui étaient traités séparément dans la version précédente. Le terme "oiseaux captifs" remplace l'ancienne dénomination "volailles de hobby";
- L'identification et l'enregistrement des équidés sont renvoyées vers HorseID.

Le détail des modifications est à trouver via le lien : <https://www.codiplan.be/fr/guide-sectoriel>

## Les tarifs du CdL pour 2024 pour tous les services restent inchangés

**CdL<sup>Lab</sup>** : pas d'augmentation de la redevance pour la détermination de la qualité et la composition du lait, des échantillons « spéciaux », des analyses sur les denrées alimentaires et le feed.

**CdL<sup>Tech</sup>** : pas d'augmentation des testages des installations de traite et des tanks à lait, des visites qualité du lait, ...

**CdL<sup>Certif</sup>** : pas d'augmentation des audits pour l'ensemble des cahiers des charges audités par le CdL (guide autocontrôle G040, Standard Vegaplan, Codiplan+ Bovins, BePork, IPM), sauf lorsque la législation oblige l'application d'un index (production biologique et Lait de foin) ou pour la QFL qui a conclu un nouveau contrat avec MilkBE pour la période d'audits du 01/03/2024 au 28/02/2027 (nouveau ou renouvellement : 160€\* hTVA – 18 mois : 90€\* hTVA).  
\*tarif pouvant être indexé à partir de 2025.

